

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

WJ le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5212-10.
WJ la délibération n°15 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

COMPÉTENCE que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique, les missions et les responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

COMPÉTENCE que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, de tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Fanny DUBAN, Directrice de l'innovation, de tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Documents mensuels et trimestriels relatifs à la tenue des marchés publics de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations quantifiées de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- Bonnetaire de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions, y compris les engagements supplémentaires, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.


Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 17/04/2026
M. le Président
Jean GUERSON

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28153.pdf
(.pdf, 158,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER